

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : Demande d'enregistrement concernant la régularisation administrative de l'installation existante de transit de produits minéraux et déchets inertes et d'une installation de broyage-concassage

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZI les Arpents – Lieu-dit Le Muld - Gellainville

→ **RUBRIQUE** : 2515 et 2517 (nomenclature des installations classées)

→ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : SNC EIFFAGE ROUTE ÎLE-DE-FRANCE/CENTRE OUEST (Siège social : 18, rue du Président Kennedy 28111 LUCE)

→ **RAYON D'AFFICHAGE** : 1 KM (incluant les communes de Chartres et Le Coudray)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE** Monsieur Clément CECCALDI, contact de la SNC EIFFAGE ROUTE ÎLE-DE-FRANCE/CENTRE OUEST – mel clement.ceccaldi@eiffage.com

→ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, du lundi 4 octobre 2021 à 9h00 au mardi 2 novembre 2021 à 18h30.

→ **LE DOSSIER COMPLET** est déposé en mairie de GELLAINVILLE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEU
<p>Le lundi : de 09h00 à 12h00 Le mardi : de 14h00 à 18h30 Le jeudi : de 09h00 à 12h00 Le vendredi : de 10h00 à 12h00 de 15h00 à 17h30</p> <p>Les mesures sanitaires liées au COVID19 mises en place dans le cadre de consultation seront affichées. Le public devra venir muni d'un masque et d'un crayon s'il souhaite consigner des observations dans le registre.</p>	<p>7 rue de la Mairie Bonville</p>

→ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/consultation-du-public/en-cours>

→ **PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Gellainville et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public (voir tableau ci-dessus)
- par voie postale, à Madame le Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LE PRÉFET. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».